

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 13 décembre 2022**

Sur convocation en date du 7 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MORAND Alexis	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
ARTAUD Jean Marc	LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
CEREIZE Clément		

Etaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Serge CHANEL a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD  
Michel VINIERE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET  
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Béatrice BURTIN  
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Secrétaire de séance : Annick LACOMBE

**TARIFS DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX, DES REDEVANCES ET DES FERMAGES POUR L'ANNEE 2023**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu l'arrêté du 13 juillet 2022 constatant pour 2022 l'indice national des fermages indiquant une variation de +3.55 % par rapport à l'année 2021

Vu les propositions effectuées conjointement par les commissions Vie associative, Actions éducatives, scolaires, petite enfance, Finances et Tarifs-commerces-partenariats financiers lors de la réunion du 15 novembre 2022

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- valider l'ensemble des propositions relatives aux tarifs des équipements communaux et aux redevances pour l'année 2023 telles qu'elles sont proposées dans les tableaux joints
- noter que le prix au m<sup>2</sup> des fermages pour l'année 2023 s'établit à 0.0137 €/m<sup>2</sup>. Ce tarif sera appliqué à chacune des surfaces louées
- adopter à compter du 1er janvier 2023 les tarifs des équipements et services communaux et des autres redevances tels qu'ils figurent dans les tableaux joints
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET



## LOCATIONS

REVISION DES TARIFS		TARIF 2023
Columbarium	concession de 15 ans	886,00 €
	Renouvellement concession 15 ans	443,00 €
Caves Urnes	concession de 15 ans	186,00 €
	concession de 30 ans	372,00 €
Cimetière	concession 15 ans simple	186,00 €
	concession 15 ans double	372,00 €
	concession de 30 ans simple	372,00 €
	concession de 30 ans double	743,00 €
	Occupation du caveau provisoire : taxe entrée	22,00 €
	Occupation du caveau provisoire : tarif progressif de séjour par mois d'occupation soit 210 € pour 6 mois	10 €, 20 €, 30 €, 40 €, 50 €, 60 €
Jardin du Souvenir	Plaque commémorative	150,00 €
Redevance utilisation de la chambre funéraire	Redevance corps mis en bière	€
	Redevance corps sans mise en bière	€
Poids public	0 à 5 tonnes	7,00 €
	5 à 10 tonnes	8,00 €
	10 à 15 tonnes	10,00 €
	plus de 15 tonnes	12,00 €
	Carte magnétique	50,00 €
Droits de place sur la voie publique	Manèges adultes et adolescents	154,00 €
	Manèges enfants	77,00 €
	Stands de tirs et assimilé, loterie, jeux, articles de bazar, marchands de gaufres et confiseries	46,00 €
	Distributeurs automatiques	23,00 €
	Petits cirques, ménageries	46,00 €
	Cirques de + de 100 places	87,00 €
	Camions (outillage, vaisselle, literie...)	84,00 €
	Exercice du commerce ou de l'artisanat ambulant sur le domaine public (Tarif Journalier)	12,00 €
Forfait journalier branchement électrique (si non utilisation de coffret EDF)	6,00 €	
Location et transport des barrières	Transport des barrières VAUBAN	173,00 €
	Transport des barrières HERAS	250 € + 12 € par location journalière
Location borne électrique	Location de la borne électrique gérée par Bouygues Energie et Service	1 € par heure + 0,04 € / minute supplémentaire 10 € pour la fourniture du badge
Isoloir + Urnes	Par utilisation	31,00 €
Minibus publicitaire	Conditions : respect du règlement d'utilisation (adhésion au Comité des Fêtes...)	0,35€/km Forfait Minimum 15€/Location
Photocopies	Pour les associations locales copie simple A4	0,10 €
	Pour les associations locales copie simple A3	0,15 €
	Pour les associations locales copie recto verso A4	0,15 €
	Pour les associations locales copie recto verso A3	0,25 €